



ADo-MP/Philippeville, le 12 mai 2017

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du 8 mai 2017

Compte rendu

Présents

CLDR (18) André Bodson, Bourgmestre, Guy Noël, Dominique Adam, Sophie Goffinet, Dominique Moroni, Frédéric Baelen, Jean-Claude Dubuisson, Pierre Monnoyer, Annick Roland, Paulette Pierard, Anne Romainville, Jean-Baptiste Van Achter, Hanzel Van Muylder, Philippe Vautard, François-Xavier Carlier, Christian Dominique, Claude Pirotte, René Pynnaert

FRW (animation et secrétariat) : Alain Domer, Murielle Pestiaux

Administration communale de Floreffe : Pierre Lemoine, Conseiller en environnement –
Personne Relais ODR,
David Pynnaert, Conseiller en Aménagement du Territoire.

Invité : Dominique Libert,

Excusés (3): Cédric Ambergen, Jean-Philippe Dave, Pierre Debilde, Martine Neles.

Points à l'ordre du jour

1. Approbation du CR de la CLDR du 21/12/2016
2. Présentation de l'avant-projet d'aménagement du Centre de Floreffe, dernière version
3. Présentation de l'avant-projet d'aménagement d'une maison de village à Soye par l'architecte de Buro 5
4. Informations sur autres projets du PCDR
5. Divers

Annexes : 2 Power Points.

0. Introduction de la séance

Alain Domer, Responsable ESEM pour la FRW, accueille les participants, présente l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et introduit le sujet (Présentation Power Point).

1. Approbation du CR de la CLDR du 21 décembre 2016

Le compte rendu de la CLDR du 21/12/2016 est approuvé sans réserve.

2. Présentation de la dernière version de l'avant-projet d'aménagement du Centre de Floreffe

- **Présentation PPT par David Pynnaert, Conseiller en Aménagement du Territoire**

Voir Power Point réalisé par D. Pynnaert en annexe.

Il s'agit ici de la 5^{ème} version de l'avant-projet d'aménagement du centre de Floreffe. Elle résulte des diverses consultations : CLDR, CCATM, Comité d'accompagnement, riverains, pouvoir subsidiant (DGO3), ..., telle qu'elle devrait être soumise à l'approbation du prochain Conseil Communal.

David Pynnaert retrace les différentes étapes ainsi que les adaptations apportées à l'avant-projet.

A noter : léger surcoût, le métré estimatif passe de 1784 000 € à 1838 388 €.

Remarques des participants:

- Attention au risque d'inondation en cas de gros orage.
Pour D. Pynnaert, cela avait été signalé et acté dans les PV des réunions précédentes.
- Il faut veiller à prévoir des revêtements qui vont devoir tenir le coup face aux intempéries.
D. Pynnaert signale que le revêtement prévu sur la place sera fait de pavés sciés en pierre. Les trottoirs seront en brique.
- Il faudrait prévoir un arrêt « minute » pour pouvoir prendre son pain à la boulangerie, ...

L'avant-projet d'aménagement du Centre de Floreffe est approuvé par la CLDR à l'unanimité

3. Présentation de l'avant-projet d'aménagement d'une maison de village à Soye par l'architecte de Buro 5

Convention-faisabilité signée le 15 décembre 2016 par le Ministre de la Ruralité René Collin.

CONVENTION - FAISABILITE 2016-A : COMMUNE DE FLOREFFE.

PROJET	MONTANT TOTAL
Etude des travaux relatifs à la fiche-projet intitulée : « Aménagement de la Maison de Village de SOYE ».	
FP (1.12) : Provision pour l'étude du projet : 5% de la subvention globale estimée	11.112,79 €
TOTAL	11.112,79 €

PARTICIPATION REGION WALLONNE 11.112,79 €

Vu pour être annexé à la
Convention-faisabilité du 15 DEC. 2016

Montant à engager 11.112,79 €

Imputation sur l'article 63.06.12

Visa n° 121609 du 07/12/16

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du
Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la
Grande Région

René COLLIN

- **Présentation par l'auteur de projet « BURO 5 » de 2 propositions d'aménagement**

Voir Power Point en annexe.

- Relevés de la situation existante
- Variantes pour un aménagement convivial et fonctionnel :
2 avant-projets proposés en séance.
- Les travaux notamment à faire :
 - Remise en conformité des installations électriques, de chauffage, sanitaires.
 - Rénovation des volumes annexes
 - Parachèvement des murs et du sol de la scène
 - Aménagement de nouveaux équipements : bar, cuisine semi-professionnelle, sanitaires + WC PMR
 - Sas d'entrée avec auvent
 - Zone vestiaires

- Précision :
 - Buro 5 propose un badigeon de la façade à rue afin de rester uniforme avec les bâtiments à proximité.
- NB : l'avant-projet choisi par la CLDR sera soumis prochainement au d'accompagnement d'avant-projet en présence de l'Administration Régionale, puis au Conseil Communal (avec le Cahier Spécial des Charges).

Remarques des participants :

- Cabine électrique : il faudrait la supprimer, voire la déplacer ?
Pierre Lemoine explique que si la commune est demandeuse, elle devra en supporter le coût et qu'il s'est informé auprès d'ORES qui envisagera à terme de la déplacer.
- Si l'Evêché qui est propriétaire des terrains à bâtir vend ces terrains pour « construction », il faudra une nouvelle cabine électrique alors pourquoi ne pas faire payer une nouvelle cabine électrique par l'Evêché ?
Pierre Lemoine signale que la Commune n'a pas autorité sur l'Evêché qui, par ailleurs, n'est pas un interlocuteur facile.
- Pourquoi ne pas faire l'acquisition de 2 à 3 ares de terrain supplémentaires autour du bâtiment ? (rachat à l'Evêché) ?
Pierre Lemoine explique qu'il s'agit d'un terrain à bâtir, que l'achat a un coût et que rien ne dit que l'Evêché soit vendeur.
- Pourquoi ne pas exproprier ces 2 ou 3 ares ?
M. le Bourgmestre rappelle que, depuis le début du projet, il n'a jamais été question d'étendre le volume mais de faire un aménagement avec le volume existant.
M. le Bourgmestre signale que la Maison de village de Soye a déjà fait l'objet d'une rénovation de la toiture ainsi que de quelques travaux intérieurs pour la rendre plus agréable à vivre.
- Quel local pour stocker le matériel ? Chaises, tables quand la salle doit être libérée ?
Il y a de l'espace sous la scène, voire l'espace cuisine/vestiaire qui permettrait de stocker le matériel. L'accès sous la scène se fait par la cuisine.
- Rappel qu'il s'agit ici d'une salle permettant d'accueillir une centaine de personnes.
La question du stockage de matériel méritera une réflexion plus approfondie.
- Quel type de chauffage ?
Probablement une chaudière mazout et des radiateurs.
- Où se trouvera le local technique pour l'installation de la chaudière mazout, ... ?
La chaudière sera installée sous la scène.
La citerne à mazout sera placée en extérieur ou en intérieur et, si nécessaire, soudée sur place (car peu d'espace).

La CLDR approuve l'avant-projet n°2 pour lequel elle montre sa préférence.

- Pierre Lemoine signale qu'un Comité d'accompagnement d'avant-projet pour la Maison de village de Soye devra être créé et il invite les membres de la CLDR (un à 2

membres maximum) à se manifester auprès de lui s'ils se sentent disponibles et intéressés pour y participer.

Membres intéressés: Pierre Monnoyer, Martine Neles, ...

Présentation des prochaines étapes par Pierre Lemoine

Mai 2017 :

Après CLDR : retour en Collège pour validation.

Début juin 2017 :

Comité d'accompagnement : présentation de l'avant-projet. Si pas de changement, la citerne sera à souder sur place car peu d'espace. Si approbation par l'Administration Régionale, l'avant-projet devient l'avant-projet définitif. (Sinon, retour en Collège puis CLDR)

Constitution du dossier de demande de Permis d'Urbanisme (PU) par l'auteur de projet = 20 jours.

Début juillet 2017 :

Dépôt de la demande de PU Par le Collège communal.

Quand permis octroyé, rédaction du dossier de soumission = 45 jours.

Décembre 2017 :

Approbation par le Conseil communal : projet + cahier des charges. Demande de convention-réalisation au Ministre en charge du développement rural.

Mars 2018 :

Quand le Ministre a signé la convention-réalisation : lancement du marché public.

4. Informations sur les autres projets du PCDR

Maison de village de Floriffoux (financement FEADER)

Etat d'avancement du dossier

Une réunion de coordination Commune-FRW-Administration Régionale a eu lieu le 01/03/2017.

Lors de la réunion de coordination du 01/03/2017, l'Administration a fait quelques remarques relatives au périmètre d'intervention, la localisation, l'aménagement du bâtiment.

Maison de village de Franière (convention-faisabilité)

Etat d'avancement

Le Conseil Communal a approuvé le projet de 1^{ère} demande de convention-faisabilité le 30 janvier 2017.

En attente de la signature du Ministre.

La Bibliothèque numérique BIBLIOTHECA FLOREFFIA

Pierre Lemoine rappelle le but de la création de cette bibliothèque numérique, celui d'être la mémoire de Floreffe.

Démonstration en ligne.

Le site se présente comme suit :

ARCHIVES OFFICIELLES (Avant 2977 – Après 1977)	PHOTOS	CARTES POSTALES	DOCUMENTATION
	FIGURES MARQUANTES		

Il s'agit d'un projet ambitieux. Les documents continuent d'affluer. Pierre Lemoine refait un appel à ceux qui connaîtraient des personnes ayant des documents intéressants en leur possession à faire partager.

5. Divers/Questions

Propriété communale + bâtiment à Franière/Achat par la Commune

M. le Bourgmestre rappelle tous les investissements faits par la Commune dans le cadre du PCDR mais aussi dans des projets extérieurs au PCDR (achat de matériel communal, rénovation du Presbytère de Buzet, école à construire, l'achat du terrain à côté du Colombier, l'achat d'une propriété et d'un bâtiment à Franière en vue d'y faire plus tard une salle des fêtes, ...).

Alain Domer signale que, lors de la dernière CLDR, la possibilité de réaliser un addenda au PCDR avait été discutée et avalisée par la CLDR.

Comme prévu, Pierre Lemoine a pris contact avec l'Administration Régionale en vue d'évaluer les chances de réussite d'une telle procédure (voie obligatoire puisque ce projet de rachat d'une propriété + bâtiment à Franière ne faisait pas l'objet d'une fiche projet du PCDR).

Il lui a été répondu qu'un addendum nécessitait de déjà disposer d'un projet élaboré (Fiche projet précisant l'affectation du futur bâtiment, budget des travaux, ...), ce qui n'est pas le cas ici puisqu'il s'agit d'une opportunité d'achat qui s'est présentée à la Commune.

M. le Bourgmestre précise que la Commune en a fait l'acquisition sur fonds propres communaux.

6. Clôture de la séance par M. le Bourgmestre

M. le Bourgmestre clôture la séance en remerciant les participants et en les invitant à prendre un petit verre de clôture.

Pour le Bureau Régional ESEM,

Alain Domer,
Responsable

Murielle Pestiaux,
Agent Administratif